



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO U-006-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO U-006 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ASSUJETTIR AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT (PAE) TOUTE OUVERTURE INCONDITIONNELLE DE RUE DANS LES SECTEURS DE REQUALIFICATIONS

Assemblée publique de consultation

CONVOCATION DE TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 mai 2026, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO U-006-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO U-006 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ASSUJETTIR AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT (PAE) TOUTE OUVERTURE INCONDITIONNELLE DE RUE DANS LES SECTEURS DE REQUALIFICATIONS

Le présent règlement vise à modifier l'article 56 intitulé "Interdiction générale" du Règlement de lotissement U-006 afin d'assujettir aux dispositions du Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), toute ouverture inconditionnelle de rue dans une aire d'occupation du milieu boisé (OMB) identifiée comme étant un secteur de requalification à la section 6.2 du Plan d'urbanisme U-004.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 17 juin 2026 à compter de 18 heures, à l'hôtel de ville sis au 66 rue Notre-Dame à L'Épiphanie. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et peut également être transmis par courriel en demandant au frobitaille@lepiphanie.ca ou au 450-588-5515.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 8 juin 2026

La greffière,


FLAVIE ROBITAILLE